

Mise à jour pour les abonnés SEDAR^{MD}

le 14 septembre 2009

Mise à jour de codes (version 008.012.000)

Une mise à jour de codes SEDAR est prévue pour le lundi 21 septembre 2009.

Nous vous invitons à télécharger la mise à jour de codes dès que possible à compter du 21 septembre 2009, en suivant les instructions indiquées ci-après :

1. Lancez le logiciel SEDAR;
2. Sélectionnez le menu Fichier;
3. Dans le menu Fichier, sélectionnez Échanges avec le serveur SEDAR.

Cette démarche permettra de vous assurer que l'application est à jour et prête à être utilisée avant l'utilisation réelle des fonctions de gestion.

Avec cette mise à jour de codes, l'application client SEDAR passera à la version 008.012.000.

Une fois la mise à jour de codes téléchargée, fermez le logiciel SEDAR et suivez les instructions indiquées ci-après pour procéder à la mise à jour de codes :

1. Cliquez sur le bouton Démarrer situé dans le coin inférieur gauche de l'écran;
2. Sélectionnez le menu Programmes;
3. Dans le menu Programmes, sélectionnez SEDAR, puis Mise à jour de codes.

Dossiers dont l'état est TMP

La totalité des dossiers sauvegardés, mais non soumis (tous les dossiers dont l'état affiché à l'écran Gestion des dossiers est TMP) doivent être soumis au plus tard le vendredi 18 septembre 2009 ou être supprimés. Pour supprimer un dossier dont l'état est TMP, surlignez le projet, sélectionnez Fichier, puis cliquez sur Supprimer un dossier non envoyé.

Résumé des modifications apportées à la mise à jour de codes

1. Documents soulignés

Les documents soulignés contenus dans les types de dossier présentés ci-après porteront désormais le niveau d'accès « Privé - Non public ». Un nouveau niveau d'accès « Privé - Non public - incorrect » a été créé afin de répertorier tout document dont le niveau d'accès actuel est « Privé - Non public » comme étant un dossier incorrect. SEDAR ne permettra pas qu'un document avec l'un de ces niveaux d'accès soit rendu public.

Fonds d'investissement / Placement de titres :

- Prospectus ordinaire
- Prospectus simplifié et notice annuelle (NC 81-101)

Autres émetteurs / Placements de titres :

- Prospectus ordinaire
- Prospectus - Régime d'information multinational (NC 71-101)
- Prospectus SCD (TSX Croiss.)
- Prospectus simplifié (NC 44-101)
- Prospectus préalable (NC 44-102)
- IPO Prospectus (BC LPS 41-601, TSX Croiss.)
- Prospectus (BC LPS 41-601)

2. Courrier officiel

Dans le courrier officiel, le type de document « Avis de dépôt » sera supprimé. Les anciens dépôts continueront de faire état de ce type de document, le cas échéant.

3. Sous-type

En anglais, le sous-type « Acknowledgement to Evidence Redemption by a Receipt » est corrigé pour « Acknowledgement to Evidence Exemption by a Receipt » (Confirmation / obtention de dispense par visa). Les anciens dépôts feront désormais état du nom rectifié.

4. Version 9.0 du logiciel Acrobat Exchange d'Adobe

Les déposants SEDAR pourront désormais soumettre des documents en format PDF créés au moyen de la version 9.0 du logiciel Acrobat Exchange d'Adobe.

5. Fichier d'aide de SEDAR

Les fichiers d'aide de SEDAR ont été mis à jour afin de retirer toutes les références au REC et de tenir compte du régime de passeport.

6. Changements apportés aux descriptions des droits

Bureau des valeurs mobilières des Territoires du Nord-Ouest

Le barème de droits du Bureau des valeurs mobilières des Territoires du Nord-Ouest a été modifié le 24 juin 2009. Les modifications au barème de droits ont été apportées afin de faire la distinction entre les droits imputés par catégorie de titre pour le prospectus qui n'est pas déposé par un émetteur de type « organisme de placement collectif » et les droits imputés par fonds pour le prospectus d'un émetteur de type « organisme de placement collectif », y compris toute modification.

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick

Le 21 septembre 2009, la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick mettra en oeuvre un barème de droits mis à jour dans SEDAR. La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick a modifié son barème de droits en raison du fait qu'aucun droit de dépôt n'est désormais exigé pour une déclaration de changement important.

Autorité des marchés financiers

La liste des droits du Québec a été modifiée afin d'ajouter la description des droits payables lors du dépôt par l'initiateur des documents ou de l'annonce prévue sous le régime d'une dispense relative à une offre publique à l'étranger ou d'une dispense de minimis prévue par règlement.

7. SEDAR.com

Une liste mise à jour des barèmes de droits de toutes les autorités destinataires sera affichée sur le site Web de SEDAR, à l'adresse http://www.sedar.com/sedar/sedar_fr.htm.

Émetteurs antérieurs

L'ordre d'affichage des anciens profils de déposant qui sont liés au nouveau profil de déposant a été modifié dans le site Web www.sedar.com. La page de document pour le nouveau déposant affichera les documents des anciens déposants par ordre **décroissant** de numéro de déposant.

Par exemple :

Émetteur C (numéro de déposant 00123456) est le nouveau déposant
 Émetteur B (numéro de déposant 00011111) est un ancien déposant lié à l'émetteur C
 Émetteur A (numéro de déposant 00001234) est un ancien déposant lié à l'émetteur C

Les documents de l'émetteur C continueront d'être affichés en tête de la liste de documents. Étant donné que le numéro de profil de l'émetteur B est le plus proche (par ordre décroissant) de celui de l'émetteur C, le lien vers le profil et les documents de l'émetteur B apparaîtront sous ceux de l'émetteur C et seront suivis du lien vers le profil et les documents de l'émetteur A.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre directeur des relations avec la clientèle de votre région, SEDAR ou avec le Service d'assistance technique de la CDS INC., au 1 800 219-5381.